



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 10 octobre 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Andrée Loyer, greffier adjoint et Sylvie Lirette, assistant-greffier.

**CE-2012-1461 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 26 SEPTEMBRE 2012**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 26 septembre 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

**CE-2012-1462 AJUSTEMENT FINAL DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME CIMA+ POUR LE MANDAT RELATIF À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AVANT-PROJET DÉFINITIF POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

**CONSIDÉRANT QU'** un mandat de services professionnels a été octroyé en 2008 en vertu de la résolution numéro CE-2008-1145 en date du 2 juillet 2008 à la firme CIMA+ pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et l'avant-projet définitif pour le projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confié le 26 juillet 2012, un mandat au bureau d'audience publique sur l'environnement pour tenir une enquête et audience publique dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des clauses contractuelles incluses aux documents d'appels d'offres de services professionnels, un ajustement des honoraires correspondant à 10 % de la valeur du volet « Étude d'impact sur l'environnement » est payable au consultant si des audiences publiques sont exigées;

**CONSIDÉRANT QU'**un ajustement d'honoraires est également requis pour divers services professionnels additionnels qui ont été rendus en cours de mandat à la demande de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût final du mandat du consultant s'élève à 719 329,82 \$, incluant les taxes, ce qui représente un excédent au mandat de 99 510,62 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de cet ajustement au contrat, soit un montant de 54 909,92 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 94197;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant résiduel de l'ajustement au contrat s'élève à 44 600,70 \$, incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- approuve le montant de 719 329,82 \$, incluant les taxes, comme étant le coût final du mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et l'avant-projet définitif pour le projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 94197 au montant de 54 909,92 \$, incluant les taxes, et autorise le paiement à la firme CIMA+ d'un montant de 44 600,70 \$, incluant les taxes, à titre d'ajustement final au mandat pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et l'avant-projet définitif pour le projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-011-23782	42 661,12 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Honoraires professionnels
04-13493	1 939,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1463**

**SOUSSION 2012 SP 240 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE, DE LIMBOUR ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - STEFAN PSENAK, ANDRÉ LAFRAMBOISE, NICOLE CHAMPAGNE ET YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans divers parcs :

**Parc du Drakkar :**

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C. P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1B4, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans le parc du Drakkar au montant total de 66 499,16 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 août 2012, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003 et conforme.

**Parc Claude-Rioux :**

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C. P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1B4, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans le parc Claude-Rioux au montant total de 48 498,11 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 août 2012, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003 et conforme.

**Parc des Spiritains :**

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans le parc des Spiritains au montant total de 53 000,15 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 août 2012, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003 et conforme.

**Parc des Vieux-Moulins :**

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C. P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1B4, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans le parc des Vieux-Moulin au montant total de 79 715,36 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 août 2012, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003 et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-12005-005-23778	76 248,72 \$	Aménagement des parcs Claude-Rioux, du Drakkar, des Vieux-Moulins - Parc des Vieux-Moulins - Extras
06-30701-018-23779	50 695,29 \$	Travaux d'aménagement de parcs et espaces verts - Parc des Spiritains - Structures de jeux
06-30701-002-23780	46 389,04 \$	Travaux d'aménagement de parcs et espaces verts - Parc Claude-Rioux - Structures de jeux
15-12005-004-23781	63 607,26 \$	Aménagement des parcs Claude-Rioux, du Drakkar, des Vieux-Moulins - Parc du Drakkar - Extras
04-13493	10 772,47 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1464

**SERVITUDE RÉCIPROQUE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT - PARTIES DES LOTS 1 794 944 ET 1 795 135 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PORTAIL DES JARDINS DU CHÂTEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 795 135 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant l'emprise du boulevard Saint-Raymond;

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des copropriétaires Les Jardins du Château est propriétaire du lot 1 794 944 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé à l'intersection du boulevard Saint-Raymond et de la rue des Capucines;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau possède des aménagements, entre autres, des feux de circulation ainsi qu'une partie d'un trottoir quiempiètent sur la propriété du Syndicat des copropriétaires Les Jardins du Château;

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des copropriétaires Les Jardins du Château possède un portail en partie aménagé sur la propriété de la Ville de Gatineau, soit l'emprise du boulevard Saint-Raymond;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de régulariser la situation des empiètements de part et d'autre, les parties ont convenu de s'accorder mutuellement une servitude réciproque de tolérance d'empiètement, et ce, à titre gratuit et en considération des avantages qu'elle procure aux parties;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de la gestion des biens immobiliers recommande d'entériner la servitude réciproque de tolérance d'empiètement, et ce, aux conditions stipulées dans le document « Création de servitude » ci-joint en annexe et dûment signé par le Syndicat des copropriétaires Les Jardins du Château le 16 août 2012 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la création d'une servitude réciproque de tolérance d'empiètement sur deux parties du lot 1 795 135 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 54 m<sup>2</sup> et sur une partie du lot 1 794 944 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 7,5 m<sup>2</sup>, le tout comme montré au plan Minute 4713 préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, aux conditions stipulées dans le document « Création de servitude » ci-joint en annexe et dûment signé par le Syndicat des copropriétaires Les Jardins du Château le 16 août 2012, et ce, à titre gratuit et en considération des avantages qu'elle procure aux parties;
- mandate le Service du greffe à faire le nécessaire pour la rédaction et la publication de la servitude réciproque de tolérance d'empiètement;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2012-1465

**SOUSSION 2012 SP 027 - REJET DES SOUSSIONS - ACHAT DE DEUX CAMIONS DIX ROUES AVEC SYSTÈME DE BOÎTE INTERCHANGEABLE ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 31 juillet 2012, un appel d'offres public pour l'achat de deux camions dix roues avec système de boîte interchangeable et équipements de déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que ces dernières ne sont pas conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil municipal et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2012 SP 027 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

**CE-2012-1466** **SOUSSION 2012 SP 297 - IMPRESSION - PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS 2013 - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Groupe d'Imprimerie St-Joseph, 1165, rue Kenaston, Ottawa, Ontario, K1G 6S1, pour l'impression du Programme Culture et Loisirs 2013, le tout selon l'option 2 (une impression intérieure en une couleur Pantone variable) pour les publications hiver 2012-2013 et printemps-été/automne 2013, pour un montant approximatif de 197 278,12 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 6 septembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70020-344-23783	59 070,60 \$	Programmes Culture et Loisirs - Impression pour diffusion
04-13493	2 802,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 571,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1467** **SOUSSION 2012 SI 286 - ACHAT ET INSTALLATION D'UNE COLONNE MORRIS - SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Enseicom inc., 225, rue Norman, Lachine, Québec, H8R 1A3, pour la fourniture et l'installation d'une colonne Morris dans le secteur de Buckingham au montant total de 45 658,87 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 août 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90070-007	43 673,27 \$	Colonnes Morris
04-13493	1 985,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1468** **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 35 - 20 855,30 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - 522 247,09 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 - 9 728,56 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 34 - 439 262,04 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 35, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 36 ainsi que la liste des embauches numéro 34 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 35	Pièces de comptes à payer	20 855,30 \$	24 au 28 septembre 2012
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	522 247,09 \$	24 au 28 septembre 2012
Liste des réquisitions numéro 36	Pièces de comptes à payer	9 728,56 \$	24 au 28 septembre 2012
Liste des embauches numéro 34	Embauche de personnel temporaire	439 262,04 \$	17 au 21 septembre 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1469** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-37 - 392 459,73 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 SEPTEMBRE 2012**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-37 d'un montant de 392 459,73 \$ pour la période du 20 au 26 septembre 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1470** **SUBVENTION DE 25 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR L'ASCENSION DU KILIMANDJARO PAR MONSIEUR JEAN-ROCK DUMONT - FÉVRIER 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre de la Fondation du C.S.S.S. de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour l'ascension du Kilimandjaro en février 2013 par monsieur Jean-Rock Dumont.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1471** **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION HOCKEY GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS DU CLUB DE HOCKEY LES TITANS DE GATINEAU, PEE-WEE A - SAISON 2012-2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'Association hockey Gatineau, 231, rue Magnus Est, Gatineau, Québec, J8P 4Z7, à titre de subvention pour les activités de la saison 2012-2013 du club de hockey Les Titans de Gatineau, Pee-Wee A.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1472**     **SUBVENTION DE 500 \$ - LE CLUB DE FOOTBALL LES PANTHÈRES DE MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club de football des Panthères de Mont-Bleu, à l'attention de monsieur Richard LaRocque, 389, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 1W6, à titre de subvention pour l'ensemble des activités du Club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79936-972	500 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1473**     **SUBVENTION DE 500 \$ - ACTION-QUARTIERS - FÊTE DE L'HALLOWEEN - 27 OCTOBRE 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Action-Quartiers, à l'attention de monsieur Jean Villeneuve, 45, rue Prévost, Gatineau, Québec, J9A 1P2, à titre de subvention pour la Méga fête de l'Halloween qui aura lieu au parc Moussette le 27 octobre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1474**      **SUBVENTION DE 700 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES AMIS DE ST-JEAN BOSCO - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du Club d'Âge d'Or Les amis de St-Jean Bosco, à l'attention de madame Suzanne Martin, 47, rue Booth, Gatineau, Québec, J8Y 3G9, à titre de subvention pour leurs activités 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79935-972	600 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1475**      **SUBVENTION DE 931,30 \$ - ÉCOLE DU VILLAGE - PROGRAMME CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES JEUNES GARÇONS DE 5<sup>E</sup> ET 6<sup>E</sup> ANNÉE - JANVIER À MARS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 931,30 \$ à l'ordre de l'École du Village, à l'attention de monsieur Dominic Guindon, 45, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9H 4J9, à titre de subvention pour couvrir les frais de location de 10 heures de glace dans le cadre des sorties sportives faisant partie du programme pour contrer le décrochage scolaire auprès des jeunes garçons de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année pour la période de janvier à mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79931-972	931,30 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1476**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR L'ASCENSION DU KILIMANDJARO PAR MADAME JOHANNE LAROSE - FÉVRIER 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à la Fondation du C.S.S.S. de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour l'ascension du Kilimandjaro en février 2013 par madame Johanne Larose.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1477** **SUBVENTION DE 1 000 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR L'ASCENSION DU KILIMANDJARO PAR MONSIEUR JEAN FAULLEM - FÉVRIER 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Fondation du C.S.S.S. de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour l'ascension du Kilimandjaro en février 2013 par monsieur Jean Faullem.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	1 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1478** **SUBVENTION ET PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DE VALLÉE JEUNESSE - 23 FÉVRIER 2013 - 1 450 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames les conseillères Patsy Bouthillette, Nicole Champagne et Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin à participer à une activité de levée de fonds le 23 février 2013 au profit de Vallée Jeunesse.

De plus, les membres du conseil sont autorisés à subventionner cette activité pour un montant de 1 150 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 450 \$ à l'ordre de Vallée Jeunesse, 111, rue de Carillon, Gatineau, Québec, J8X 2P8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	60 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	60 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79945-972	120 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

02-79944-972	60 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	300 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1479**

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL À UNE  
ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES WEST  
QUEBECERS - 16 NOVEMBRE 2012 - 45 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Riel à participer à une activité au profit de l'Association régionale des West Quebecers le 16 novembre 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 45 \$ à l'ordre de l'Association régionale des West Quebecers, 53, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79933-972	45 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1480**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-37 - 82 935,64 \$ - PÉRIODE DU 16 AU  
22 SEPTEMBRE 2012**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-37 au montant de 82 935,64 \$, pour la période du 16 au 22 septembre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1481

**PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « 23<sup>e</sup> ÉDITION DE LA NUIT DES SANS-ABRI » - 19 OCTOBRE 2012**

**CONSIDÉRANT QU'**une soirée de sensibilisation à l'égard des sans-abri aura lieu le 19 octobre 2012 dans 25 villes du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de la soirée. Le coût estimé pour cet événement est d'environ 780 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la tenue de l'événement « La nuit des sans-abri » qui se déroulera au parc Sainte-Bernadette le 19 octobre 2012 entre 19 h et 2 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

Il est de plus résolu que ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement, et ce, selon les conditions suivantes :

- Le comité organisateur est responsable de tout dommage causé aux équipements et biens de la Ville, si ce dommage est causé par des personnes sous son contrôle ou par des choses sous sa responsabilité. Le comité organisateur s'engage et s'oblige à dédommager la Ville de tout dommage causé à ses biens lié à la tenue de l'événement;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et développement des communautés du centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 5 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134	780 \$	Transport d'équipements et d'ameublement - Temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1482

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU AU SOUPER DES AFFAIRES DU REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES - 10 OCTOBRE 2012 - 150 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer au souper des affaires du Regroupement des gens d'affaires de la capitale nationale le 10 octobre 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ au Regroupement des gens d'affaires de la capitale nationale, 1173, chemin Cyrville, suite 306, Ottawa, Ontario, K1J 7S6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	143,48 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
04-13493	6,52 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1483** **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU AU FORUM DES FEMMES À OTTAWA - 18 OCTOBRE 2012 - 77,38 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer au Forum des femmes à Ottawa le 18 octobre 2012.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses relatives à cet événement jusqu'à concurrence de 77,38 \$, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	77,38 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1484** **SUBVENTION ET PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DE LA FONDATION DES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS - 13 OCTOBRE 2012 - 400 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité de levée de fonds le 13 octobre 2012 au profit de la Fondation des aînés de l'Outaouais.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à subventionner cette activité pour un montant de 300 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Fondation des aînés de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	400 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1485**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2013-14

**AUTORISER LA GRATUITÉ D'UNE SALLE ET LES DÉPENSES POUR UNE  
ACTIVITÉ SOULIGNANT LA JOURNÉE DE LA FILLE - DISTRICT ÉLECTORAL  
DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Sylvie Goneau fait partie du comité permanent de la F.C.M. « Comité permanent visant à accroître la participation des femmes dans les gouvernements municipaux » et que ce comité propose que les membres organisent des activités dans leurs villes respectives afin de souligner la journée de la fille le 11 octobre 2012;

**CONSIDÉRANT QU'**une journée spéciale est organisée conjointement par la Ville de Gatineau et la Ville d'Ottawa pour souligner l'événement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde la gratuité d'une salle à la Maison du citoyen pour la tenue de cette activité le 13 octobre 2012.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses reliées à cet événement jusqu'à un maximum de 250 \$, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79944-972	250 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1486** **SUSPENSION - EMPLOYÉ 108484**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 108484 ne respecte pas ses obligations contractuelles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 108484 a un comportement récurrent à cet égard;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 108484 ne démontre pas de volonté afin de corriger la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et le Service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la suspension sans solde de dix jours de l'employé 108484.

Adoptée

**CE-2012-1487** **PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN  
TANGUAY AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION DES PARCS, DES  
ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS ET DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas et de la Division de la voirie du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Sylvain Tanguay au poste de contremaître à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas et de la Division de la voirie du Service des travaux publics, sous la gouverne du responsable de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas pour les secteurs de Hull et d'Aylmer en période estivale et du responsable de la Division de la voirie, secteurs de Hull et d'Aylmer en période hivernale.

Le salaire de monsieur Sylvain Tanguay sera celui de la classe 2, 1<sup>er</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Sylvain Tanguay occupe un poste de contremaître de façon intérimaire depuis cinq mois, sa période d'essai sera de sept mois. La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que sa période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Sylvain Tanguay sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-71420-115 et 02-31310-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1010D1 DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 27 juin au 28 août 2012

**CE-2012-1488 CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ 102890**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête;

**CONSIDÉRANT** le dossier de l'employé;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état de la jurisprudence en droit de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine le congédiement de l'employé 102890 pour les fautes reprochées.

Adoptée

**CE-2012-1489 CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME D'AVOCATS BEAUDRY BERTRAND POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DE LA POURSUITE INSTITUÉE PAR MONSIEUR RONY GAUDET DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE, PORTANT LE NUMÉRO 550-17-005717-119**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 28 janvier 2011, monsieur Rony Gaudet a institué une poursuite en dommages et intérêts pour la somme de 1 000 000 \$ à l'encontre de la Ville de Gatineau, et ce, suite à un accident de vélo survenu le 2 août 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des affaires juridiques a mandaté la firme Beaudry Bertrand afin de comparaître au nom de la Ville de Gatineau et d'assurer la défense de celle-ci dans le cadre de cette poursuite;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission, compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu de confirmer le mandat de la firme Beaudry Bertrand afin d'assister et représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le dossier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme le mandat accordé à la firme Beaudry Bertrand pour services professionnels afin de défendre la Ville de Gatineau dans le cadre de la poursuite numéro 550-17-005717-119, entérine la délégation de pouvoir 94329 autorisant une dépense de 20 000 \$, incluant les taxes, et autorise le Service des affaires juridiques à effectuer toutes autres dépenses reliées à ce mandat.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1490

**MANDATER LE CONSULTANT RICHARD PLOURDE, EXPERT EN COMBAT INCENDIE, POUR SES SERVICES PROFESSIONNELS ET SON EXPERTISE AFIN DE SOUTENIR LA DÉFENSE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES POURSUITES INTENTÉES PAR DIVERS ASSUREURS RELATIVEMENT À L'INCENDIE DU CENTRE D'ACHAT PLAZA GLENWOOD SURVENU LE 6 JUILLET 2005 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat a été donné à l'origine à monsieur Alphonso Brisindi, expert en combat incendie, mais que suite à son décès en 2009, nous avons dû mandater un remplaçant pour compléter un rapport d'expertise;

**CONSIDÉRANT QUE** les services d'un expert en combat incendie sont requis pour analyser l'intervention des pompiers lors de l'incendie survenu le 6 juillet 2005 au centre d'achat Plaza Glenwood situé au 210, chemin d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel d'obtenir un rapport d'expert dans le cadre des nombreuses poursuites judiciaires;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission, compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal;

**CONSIDÉRANT QU'**il est recommandé que les services professionnels de monsieur Richard Plourde, expert en combat incendie, soient retenus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme le mandat accordé au consultant Richard Plourde afin d'agir comme expert en combat incendie dans le présent dossier, entérine la délégation de pouvoir 83403 autorisant une dépense d'honoraires professionnels de 20 000 \$, incluant les taxes, et autorise le Service des affaires juridiques à effectuer toutes autres dépenses reliées à ce mandat.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1491

**MANDATER LA FIRME TECHNORM INC. POUR SES SERVICES PROFESSIONNELS ET SON EXPERTISE AFIN DE SOUTENIR LA DÉFENSE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES POURSUITES INTENTÉES PAR DIVERS ASSUREURS RELATIVEMENT À L'INCENDIE DU CENTRE D'ACHAT PLAZA GLENWOOD SURVENU LE 6 JUILLET 2005 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**CONSIDÉRANT QUE** les services d'une firme d'ingénieurs étaient requis pour analyser les normes du bâtiment ainsi que la propagation de l'incendie suite au sinistre du 6 juillet 2005, qui a détruit le centre d'achat Plaza Glenwood situé au 210, chemin d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel d'obtenir des rapports d'expertise établissant l'état du bâtiment avant le sinistre ainsi que la propagation de l'incendie dans le cadre de nombreuses poursuites judiciaires;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission, compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal;

**CONSIDÉRANT QU'**il est recommandé que les services professionnels de la firme Technorm inc., consultant en normes de construction et sécurité incendie, soient retenus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme le mandat accordé à la firme Technorm inc. afin d'agir comme expert au niveau des normes de construction du bâtiment et de la propagation de l'incendie dans le présent dossier, entérine les délégations de pouvoir 77226, 83405 et 92895 autorisant une dépense d'honoraires professionnels de 24 500 \$, incluant les taxes, et autorise le Service des affaires juridiques à effectuer toutes autres dépenses reliées à ce mandat.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2012.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> ANDRÉE LOYER**  
Greffier adjoint et secrétaire adjoint  
Comité exécutif